

Formation économique des élus CSE

Réf. : CSE4J

Durée : 4 jours 28h00

CONTACT

Florence OUMGHAR

☎ [02.54.96.02.60](tel:02.54.96.02.60)

✉ contact@cdo-formation.fr

CDO FORMATION SAS

📍 4, rue du couvent
41200 MILLANCAJ

✉ contact@cdo-formation.fr

🌐 cdo-formation.fr

Centre PARIS-CHARENTON

2 rue de nouveau Bercy
Sortie porte de Bercy
94220 CHARENTON LE PONT

Centre ORLEANS

21 Rue Henri Dunant
au Fond à droite
45140 INGRE ORLEANS

ACCESSIBILITÉ

♿ Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique

Délai d'accès :

Selon disponibilité au moment de l'inscription

Tarif :

Consultez notre site internet

OBJECTIFS DU MODULE

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE
- Connaître les droits, les devoirs et les obligations
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à la réussite de la mission
- Connaître les principaux éléments comptables et le fonctionnement des budgets CSE

PUBLIC

- Etre élus membre du CSE

PRÉS-REQUIS

- Avoir réalisé le module "bases en prévention"
- Voici le lien pour s'inscrire : Demandez vos codes pour le prérequis obligatoire: Base en prévention (@1001)

INTERVENANT

- L'intervenant est un formateur certifié pour le dispositif indiqué et à jour de son certificat

Formation économique des élus CSE

PROGRAMME DE FORMATION

Partie Fonctionnement 2 jours

- Le rôle du CSE : missions et attributions
- Changement suite à la loi MACRON
- Intégration de la mission comité de santé, sécurité et condition du travail
- Fonctionnement du CSE dans le respect du cadre juridique
- Convocation, ordre du jour, procès-verbal
- Rôles : du Président, du Secrétaire, du Trésorier
- Règlement intérieur
- Recours aux experts de CSE
- Les méthodes de communication
- Les moyens de communication ou d'enquête auprès des salariés
- Les budgets de CSE et les marges de manœuvre
- Le budget d'activités sociales et culturelles
- Les obligations comptables Assurances obligatoires du CSE

Partie économique 2 jours

- Les grands principes comptables pour le CSE
- Méthodes d'organisation et conditions d'efficacité
- Le 0,2 % de fonctionnement et la subvention des activités sociales et culturelles

Formation économique des élus CSE

- Le calcul des différentes subventions
- La séparation des budgets
- Les conditions de transferts entre les budgets
- Les assurances obligatoires
- Etablir les documents annuels
- Présenter les comptes en séance plénière
- Communiquer les comptes et les prévisions aux salariés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation à dominante pratique : après un apport théorique, le formateur s'appuiera sur les connaissances des participants pour établir des stratégies de travail afin de mieux réussir la mission.

ÉVALUATION

- Attestation de stage